Vous travaillez dans le sous-secteur cigares et cigarillos ? Votre salaire va augmenter !

De combien va augmenter votre salaire?

Votre salaire d'avril 2018 va **augmenter de 0.47%** par rapport à votre salaire de mars 2018.

Quand recevrez-vous cette augmentation?

Vous recevrez cette augmentation salariale à partir de votre salaire du mois d'avril 2018. Cette augmentation doit donc figurer sur votre fiche salariale que vous recevrez au plus tôt à la fin du mois d'avril.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : http://www.cgslb.be/avantages/

S'affilier ? http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer



